

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 6 septembre 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Attribution de subventions dans le cadre de l'entente intercommunale du Pays de Bidache**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en début d'année, les 7 communes du Pays de Bidache (Arancou, Bardos, Bergouey Viellenave, Bidache, Came, Guiche et Sames) se sont associées pour créer une entente intercommunale en vue de soutenir la vie associative locale.

Le 20 juin 2022, la conférence de l'entente s'est réunie pour attribuer les subventions aux associations du Pays de Bidache et fixer les modalités de reversement de l'attribution de compensation à chacune d'elles. La Commune de Guiche versera :

- 1 000 € à l'association Bidache Culture,
- 1 600 € à l'association Bidache Sports Football.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association Bidache Culture,
- 1 600 € à l'association Bidache Sports Football.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à GUICHE, le 15 septembre 2022

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON